

Renouvellement du PDALHPD Logement d'Abord



Département de Loire-Atlantique

Chantal HERISSE

Marianne JOUANDEAU

Sonia BAILLY

Développement social

3 quai Ceineray – 44 041 NANTES Cedex 1

Tel : 02 40 99 24 92

chantal.herisse@loire-atlantique.fr

marianne.jouandeau@loire-atlantique.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Dans un contexte sanitaire impactant pour les publics vulnérables, le Département a engagé la redéfinition de sa politique globale afin de répondre au défi d'accès et de maintien des plus vulnérables en logement de façon durable. Le Département a ainsi renouvelé le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), qu'il coanime avec l'État.

L'enjeu central du PDALHPD 2021 – 2025 est de contribuer à une plus forte convergence des politiques logement / habitat / hébergement pour mettre en place une stratégie commune d'accès et de maintien en logement de personnes à la rue ou mal logées. Ses actions visent la réalisation des parcours résidentiels des publics prioritaires, tout en garantissant un développement équilibré du territoire.

Le PDALHPD a mis en place la gouvernance de cette stratégie commune qui repose sur une volonté partagée entre 4 institutions : l'État, le Département, Nantes métropole et la CARENE.

Son objectif est aussi de répondre aux enjeux de développement durable du territoire départemental en veillant à l'équilibre entre les différentes polarités infra-départementales et en luttant contre la précarité énergétique.

En complément, le Département a été retenu dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par l'Etat et portant sur l'acte 2 du logement d'abord. Cette candidature a été co-construite avec la métropole de Nantes, lauréate du premier appel à manifestation d'intérêt, et la CARENE. Pour le Département, la démarche logement d'abord est intégrée aux actions du PDALHPD.

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Département de Loire-Atlantique hors Nantes Métropole.

TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Le PDALHPD prend en compte les situations des personnes ou des familles dont la difficulté d'accès ou de maintien dans un logement provient de difficultés financières cumulées ou non à des difficultés d'insertion sociale. Il répond aux besoins spécifiques des personnes en vulnérabilité. Il accorde une priorité aux personnes et familles sans aucun logement, menacées d'expulsion sans relogement, hébergées ou logées temporairement, ou exposées à des situations d'habitat indigne. Les publics prioritaires sont définis à l'article L 441-1 du CCH.

Chacun des dispositifs contribuant à la réalisation des objectifs du PDALHPD définit ses propres critères d'éligibilité, en veillant à s'inscrire dans une logique préventive en cohérence avec les orientations du PDALHPD.

En Loire-Atlantique, la difficile prise en charge de certains publics est bien identifiée et doit être améliorée. Elle doit se faire en amont dans une logique de prévention avec la rupture de parcours. Une attention particulière pour l'amélioration de la prise en charge est portée aux femmes victimes de violences conjugales, aux femmes isolées enceintes et/ou avec enfants de moins de trois ans, aux jeunes sortant de l'ASE (aide sociale à l'enfance), aux réfugiés, aux personnes vivant dans les bidonvilles, aux Gens du voyage et aux grands marginaux. Une attention particulière sera portée sur la mobilité professionnelle et géographique des personnes en recherche d'emploi afin de favoriser leur accès à un emploi durable cohérent avec leur projet professionnel.

Au-delà du problème de solvabilisation, l'amélioration de l'accès au logement des personnes à faibles ressources, se situe aussi dans l'articulation entre les différentes dimensions du parcours : à savoir l'accompagnement social, l'accès à un hébergement ou un logement, et l'insertion par l'emploi. Les dispositifs nécessitent également une meilleure lisibilité et une simplification afin de lutter contre le non-recours aux droits.

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

Le PDALHPD 2021-2025 est le fruit d'une démarche partenariale et collaborative ayant associé les acteurs locaux de l'habitat, de l'hébergement et du logement, les services de l'État et les collectivités impliquées.

